

Animateur :	M. Laurent Fouché
Membres présents :	Mme Véronique Autexier, M. Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Bruno Renon
Membre excusé :	M. Philippe Andrieux
Membre invité :	Tom Mazeau (Chargé d'activités administration et communication)
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités : validation du PV n° 44 du 13/06/2023,
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Constitution des poules au titre de la saison 2023/2024
- Calendrier général « Séniors » - Saison 2023/2024

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence

Formalités : La Commission entérine la validation du PV n°44 du 13/06/2023

Informations de l'animateur

La Commission des compétitions « séniors » informe les clubs que le Comité de direction du District (PV n°1 du 17 juillet 2023) a validé le calendrier relatif à l'application du règlement financier pour le 3^{ème} relevé des clubs, et en demandant à la commission Compétitions Séniors d'appliquer les sanctions ad-hoc aux dates fixées.

De ce fait, les engagements et les compositions des poules, sont soumis au respect du règlement financier du District de football de la Charente applicable au 18 Aout 2023.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - CONSTITUTION DES POULES DEPARTEMENTALES (D1 à D4) SENIORS - SAISON 2023/2024

La commission établit la constitution des poules D1, D2, D3 et D4 en tenant compte, dans la mesure du possible :

- Du critère géographique,
- D'une répartition des accédants et rétrogradés dans les différentes poules,
- D'une alternance de positionnement par rapport à la saison précédente,
- D'une répartition des équipes réserves dans les différentes poules.

Compte tenu de la décision de la Commission régionale des compétitions « séniors » (PV n°30 du 20 juin 2023), la Commission des compétitions « séniors » prend la décision d'engager l'équipe 2 de l'UA Cognac dans la poule unique de D1.

A titre exceptionnel, la poule de D1 sera composée de 13 équipes au titre de la saison 2023/2024.

La composition des poules sera soumise à l'approbation du Comité de Direction et sera adressée aux clubs concernés.

COMPOSITION DES POULES

D1	
1	ALLIANCE FOOT 3B 2
2	ANG. LEROY CS 2
3	BRIE AS
4	COGNAC UA 2
5	LA COURONNE CO
6	LESSAC US
7	LINARS ES
8	MERPINS AS 2
9	MOUTHIERS SC
10	PORTUGAIS GOND P.GSF
11	RUELLE OFC
12	SIREUIL JS 2
13	ST MICHEL CS

D2 - Poule A	
1	AIGRE AS
2	BRIGUEUIL FC
3	CHAMPNIERS ES 2
4	CHARENTE LIMOUSINE FC 2
5	CHASSENEUIL US
6	FLEAC ES
7	LA ROCHE-RIVIERES 2
8	MONTBRON USA
9	MORNAC ES
10	ROULLET FC
11	RUELLE OFC 2
12	RUFFEC STADE 2

D2 - Poule B	
1	BEL AIR AS
2	CLAIX/BLANZAC AS
3	GRANDE CHAMPAGNE JS
4	JARNAC SPORTS 2
5	MONTMOREAU AJ
6	NERSAC FC
7	PUYMOYEN AS 2
8	ST BRICE AL
9	ST SEVERIN-PALL. ENT
10	ST YRIEIX AS 2
11	SUD CHARENTE FC
12	VERDILLE UAS

D3 - Poule A

1	ABZAC US
2	ANAIUS US
3	CHABANAIS FC
4	CHASSENEUIL US 2
5	CONFOLENS FC 2
6	ELAN CHARENTAIS ES
7	FONTAFIE FC
8	HAUTE CHARENTE FC
9	MANSLE CR
10	MONTIGNAC ES
11	MORNAC ES 2
12	RUFFEC STADE 3

D3 - Poule B

1	ANG. LEROY CS 3
2	ANG. ST MARTIN US
3	BRIE AS 2
4	ENTENTE FOOT 16
5	GENAC GOURVILLE FC
6	MONS AS
7	MONTBRON USA 2
8	ROUILLAC FC
9	RUELLE OFC 3
10	ST YRIEIX AS 3
11	ST-FRAIGNE FC
12	VINDELLE ASFC 2

D3 - Poule C

1	AUBETERRE FC
2	BOUEX US
3	CHAZELLES AS
4	GARAT JS
5	GENTE LA
6	ISLE D'ESPAGNAC FCC
7	LINARS ES 2
8	PORTUGAIS GSF 2
9	SOYAUX AS 2
10	ST MICHEL CS 2
11	ST SEVERIN PALLUAUD 2
12	VOEUIL ET GIGET AS

D3 - Poule D

1	BASSEAU JS 2
2	CHATEAUNEUF US
3	JARNAC SPORTS 3
4	JAVREZAC/JARNOUZ. ES
5	GOND PONTOUVRE AC
6	MOUTHIERS BOEME SC 2
7	NERCILLAC-REPARS. ES
8	ROULLET FC 2
9	ST BRICE AL 2
10	ST HILAIRE DE B. FC
11	ST MEME LES CARRIERES CA
12	VERDILLE UAS 2

D4 - Poule A

1	CHAMPAGNE MOUTON US
2	CHARENTE LIMOUSINE FC 3
3	CONFOLENS FC 3
4	ELAN CHARENTAIS ES 2
5	FONTAFIE FC 2
6	HAUTE CHARENTE FC 2
7	LESSAC US 2
8	ST ANGEAU CS
9	ST CLAUD SC
10	ST MAURICE MANOT
11	TAIZE A-LES ADJOTS
12	TAPONNAT

D4 - Poule B

1	AIGRE AS 2
5	ANAIUS US 2
2	ENTENTE FOOT 16 2
3	FONTENILLE FC
4	LUXE CO
6	MANSLE CR 2
7	MONTIGNAC ES 2
8	MOSNAC AS
9	ST AMAND DE BOIXE
10	ST CYBARDEAUX FC
11	VARS AS
12	VILLEFAGNAN EFC

D4 - Poule C

1	ALLIANCE FOOT 3B 3
2	ARS ES
3	ATHLÉTICO BELLEVIGNE
4	BERNEUIL/SALLES
5	CHATEAUBERNARD SL
6	CONDEON REIGNAC
7	COURBILLAC OF
8	CROUIN FC
9	GUIMPS AL 1
10	JAVREZAC ES 2
11	SALLES D'ANGLE AS
12	ST BRICE AL 3

D4 - Poule D

1	ASCMA
2	BEL AIR AS 2
3	CHASSORS CS
4	CLAIX/BLANZAC ENT 2
5	GRANDE CHAMPAGNE JS 2
6	LA COURONNE CO 2
7	GARAT JS 2
8	NERSAC FC 2
9	ROULLET FC 3
10	SIREUIL JS 3
11	VILLEBOIS AS
12	VOEUIL ET GIGET AS 2

D4 - Poule E	
1	AGRIS SC
2	BOUEX US 2
3	BRIE AS 3
4	CHAMPNIERS ES 3
5	CHASSENEUIL US 3
6	HAZELLES AS 2
7	FLEAC ES 2
8	ISLE D'ESPAGNAC FCC 2
9	MONTBRON USA 3
10	PORTUGAIS GSF 3
11	PUYMOYEN AS 3
12	ST GERMAIN DE MONTBRON

Décision 01 : La Commission homologue la constitution des poules

2° - Elaboration du calendrier général au titre de la saison 2023/2024

Après exploitation du calendrier général de la L.F.N.A, les membres de la Commission procèdent à l'élaboration du calendrier général des compétitions « seniors ».

Les calendriers de la D5 et du Critérium à 7 seront actualisés le mercredi 16 août 2023, à l'issue de la clôture des engagements.

Décision 02 : La Commission homologue le calendrier général

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

3 - Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4 - Etude des courriers reçus

- Courriel du club de l'AS Aigre du samedi 17 juin 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'ET.S Villefagnan du samedi 17 juin 2023 - Pris note

- Courriel du club du CS Chassors du dimanche 18 juin 2023 - Pris note
- Courriel du club de la JS Grande Champagne du mardi 27 juin 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'ENT Nanteuil/Verteuil du lundi 10 juillet 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'US Taponnat du vendredi 14 juillet 2023 - Pris note
- Courriel du club du FC Rouillet du samedi 15 juillet 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'U.AM St Sulpice de Cognac - Pris note
- Courriel du club de l'AS Exideuil du lundi 17 juillet 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'AMS St Yrieix du lundi 17 juillet 2023 - Pris note

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 20/07/2023

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre	
-	PV n°44 du 07/06/2023	Validé	-	-	
1	Constitution des poules (D1 à D4) Saison 2023/2024	Validé	Laurent Fouché	Immédiat	
2	Constitution du calendrier général « séniors » Saison 2023/2024	Validé	Laurent Fouché	Immédiat	

La prochaine réunion est fixée au mercredi 16 août 2023 à 17h15.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur
Laurent Fouché



Le Secrétaire de séance
Philippe Brandy

